

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt, le vingt trois mai**, à **09h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Brika VACHER, M. Yannick CLEYPAT, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : M. Philippe COUTY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Monsieur le Maire remercie l'investissement des élus lors de la crise sanitaire COVID 19.
Il informe le Conseil que la réunion sera ouverte à public restreint afin de respecter les mesures barrières.
Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur HYOT Alain , qui préside l'élection du Maire.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-007 : Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, il a rappelé qu'en application des articles article L.2122-4 et L.2122-7 du Code des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultat du scrutin :

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans urne) :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) :	0
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

Avec 13 voix , Monsieur LE MAO Daniel est proclamé Maire.

14 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

Monsieur LE MAO, Maire, reprend la parole.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-008 : Création des postes d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 et L. 2122-7-2,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de 4 postes d'adjoints répartis comme suit :

1er adjoint : Finances - Budget - Administration-Travaux

2ème adjoint : Sociale- Solidarité - Santé - Famille - Habitat

3ème adjoint : Médiation

4ème adjoint : Scolaires-Enfance-Jeunesse-Sport-Culture-Vie Associative

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-009 : Election des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et suivants,

Vu la délibération du 23/05/2020 déterminant le nombre d'adjoints,

Considérant que le nombre d'adjoints au maire de la commune est fixé à 4 ;

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste sera jointe au présent procès-verbal et sera mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Par suite, il est procédé à l'élection des adjoints au maire,

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans urne) :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Avec 14 voix POUR, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur HYOT Alain. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-010 : Indemnités Maire, Adjointes et conseillers municipaux ayant délégation

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Le Conseil Municipal décide :

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Maire : **40,85 %** (*taux maximal 51,6 % de l'indice brut terminal*)
- 1er et 2ème, 3ème et 4ème Adjointes : **17,51 %** (*taux maximal 19,81 % de l'indice brut terminal*)
- conseillers municipaux ayant délégation : **6 %** (*taux maximal 6 % de l'indice brut terminal*).

La prise d'effet des indemnités se fera à compter du 23/05/2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget article 6531 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-011 : Délibération représentants commissions communales

Monsieur le Maire propose la composition des commissions communales, dans lesquelles il sera Président d'Honneur.

*** COMMISSION FINANCES-TRAVAUX-RESEAUX-BATIMENTS-VOIRIE**

Candidats : Mr HYOT Alain, Président

Mr PLANCHE Jean Luc, Mr GINTRAC, Mme JALADIS Stéphanie, Mr ROGATION Jérôme, Mr CURNIL Sébastien, Mme DENIS-PALEM Sylvie.

Vote : 14 POUR

*** COMMISSION AFFAIRES SOCIALES -FAMILLE-SOLIDARITE**

Candidats : Mme DENIS-PALEM Sylvie, Présidente

Mme SIOSSAC MOULINE Virginie, Mme VACHER Brika, Mme MEYNARD Laurence, Mme LABORDE Caroline, Mme ROUVEL Sophie.

Vote : 14 POUR

*** COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES -PERISCOLAIRES- JEUNESSE-SPORT-CULTURE**

Candidats : Mme MEYNARD Laurence, Présidente

Mme DENIS-PALEM Sylvie, Mr HYOT Alain, Mr PLANCHE Jean Luc, Mme JALADIS Stéphanie, Mme LABORDE Caroline, Mme VACHER Brika.

Vote : 14 POUR

*** COMMISSION CITOYENNETE - COMMUNICATION**

Candidats : Mr GINTRAC Arno, Président

Mme ROUVEL Sophie, Mme MEYNARD Laurence, Mr COURNIL Sébastien, Mr CLEYRAT Yannick, Mme VACHER Brika, Mme SIOSSAC-MOULINE Virginie.

Vote : 14 POUR

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-012 : Délibération désignation des représentants SIVS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de nommer les représentants communaux au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) Antonne-Escoire, auquel la commune est adhérente :

Après en avoir délibéré sont désignés :

Titulaires : LE MAO Daniel - MEYNARD Laurence

Suppléants : DENIS-PALEM Sylvie - PLANCHE Jean Luc

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

* Les actions menées lors de la crise sanitaire :

SOCIALE :

- durant le confinement, prise de contacts téléphoniques avec les personnes de plus de 70 ans
- acquisition par la Commune et distribution de masques grand public auprès de tous les administrés de la Commune
- la confection de masques en tissus a été assurée par des bénévoles de la commune
- continuité de la banque alimentaire

SCOLAIRE :

- gestion de la réouverture de l'école d'Antonne, avec l'ouverture de 3 classes et l'accueil de 30 enfants.

GRAND PERIGUEUX:

- continuité des services
- vote par vidéoconférence

PERSONNEL :

- durant le confinement, continuité des services administratifs avec un accueil téléphonique tous les matins
- concernant le personnel technique une permanence a été assurée par alternance.

* Informations diverses:

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion pour une pré-étude du projet "les Vergnes" aura lieu prochainement.

* Prochainement:

- élection au Grand Périgueux
 - reprise des travaux RN 21(date à définir)
 - réunion de la commission sociale
 - réunion de la commission scolaire
-

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2020-007 : Election du Maire

MA-DEL-2020-008 : Création des postes d'adjoints

MA-DEL-2020-009 : Election des adjoints

MA-DEL-2020-010 : Indemnités Maire, Adjoints et conseillers municipaux ayant délégation

MA-DEL-2020-011 : Délibération représentants commissions communales

MA-DEL-2020-012 : Délibération désignation des représentants SIVS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

MA-DEL-- : Informations diverses

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Alain HYOT	
M. Arnaud GINTRAC		Mme Stéphanie JALADIS	
M. Sébastien CURNIL		M. Jean Luc PLANCHE	
M. Jérôme ROGATION		Mme Laurence MEYNARD	
Mme Sophie ROUVEL		Mme Virginie SIOSSAC MOULINE	
Mme Brika VACHER		M. Yannick CLEYRAT	
Mme Caroline LABORDE		Mme Sylvie DENIS-PALEM (Secrétaire de séance)	
M. Philippe COUTY	ABSENT EXCUSÉ		

Séance du 23/05/2020 clôturée à 11h15